

STATUT DU CONJOINT DU CHEF D'ENTREPRISE

Lundi 23 septembre 2024 - de 18h30 à 21h

Programme

- ✓ **Identifier les différents statuts possibles** (conjoint associé, conjoint salarié, conjoint collaborateur, codirigeant) en comparant leurs avantages et leurs inconvénients, notamment en termes de prestations offertes et de coût.
- ✓ **Obligatoire, le choix d'un statut pour le conjoint participant** est déterminant car il précise les droits et le rôle du conjoint dans l'entreprise ainsi que son régime de protection sociale.
- ✓ **Chaque situation est un cas unique.** Un statut se choisit en combinant des éléments aussi divers que l'état de santé, la situation familiale, la qualification juridique de l'entreprise, la situation financière.
- ✓ **Le conjoint participant peut avoir déjà fait le choix d'un statut.** Celui-ci est-il le plus adapté à sa situation actuelle et à venir ?
La loi de financement de la sécurité sociale 2022 modifie les règles du jeu pour le statut du conjoint collaborateur : Quel impact pour votre situation ?



📅 Lundi 23 septembre 2024 de 18h30 à 21h
En distanciel par Visio

Intervenant

Edouard CHAUVET – Formateur CHAUVET
PATRIMOINE CONSEIL

Objectif

Prendre la mesure des conséquences d'une absence de statut pour le conjoint.



BULLETIN D'INSCRIPTION

STATUT DU CONJOINT DU CHEF D'ENTREPRISE

Lundi 23 septembre 2024 - de 18h30 à 21h

à compléter et à retourner à **OMGA D'OCCITANIE- 17 Rue du Général Schlessler - 32000 AUCH**
ou par mail : omgaoccitanie@omgaoccitanie.org avant le **26 août 2024**

ADHÉRENT N° : Nom, Prénom.....
Adresse :
Tél. : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ Mail
Nom du (ou des) participants :
.....